

CE FORMULAIRE PEUT ETRE UTILISE A PARTIR DE LA PERIODE DE DECOMPTE 2023

RELEVÉ DE SALAIRES ET DECOMPTÉ

D'ALLOCATIONS POUR ENFANTS

POUR LA PERIODE DE DECOMPTE :

N° de membre

Nom

Rue et n°

Case postale

NPA/Localité

Nom et prénom des salariés	Numéro AVS ou date de naissance	Durée de cotisations		Salaire déterminant AVS/AI/APG/ (AF/LFA) (Salaires en espèces et nature)	Salaire déterminant pour l'assurance-chômage jusqu'à CHF 148'200	Droit aux allocations pour enfants selon justificatif
		du (jour/mois)	au (jour/mois)			
1	2	3		4	5	6
☐ Pas de personnel occupé durant l'année				Totaux/Report		

Nom de l'institution de prévoyance LPP :

Nom de votre assurance accidents LAA :

Je confirme avoir rempli cette attestation de manière conforme à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et aux dispositions d'application et j'atteste formellement de l'exactitude des renseignements fournis. Nous avons pris en compte les indications sur le salaire déterminant dans le [mémento 2.01](#). Nous sommes notamment conscients que les honoraires des conseils d'administration font généralement partie du salaire déterminant.

Lieu et date :

Timbre et signature :

Personne de contact :

Numéro de téléphone :

[illegible]